

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Délibération N°12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 25
PRESENTS : 23
VOTANTS : 23

L'an deux mil vingt-six

Le quinze janvier à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

léggalement convoqué en date du 9 janvier 2026 s'est réuni, à la Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLE : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Si pour certains programmes d'investissement qui seront inscrits au Budget Primitif 2026 l'attribution de subventions s'avère assurée puisqu'elles entrent dans le cadre de partenariat classique, d'autres relèvent plus du domaine de l'aléatoire.

A ce titre, Monsieur le Président suggère, dans le but de parfaire les plans de financement de chaque projet, qu'il soit d'ores et déjà mandaté pour solliciter toutes les subventions possibles sur les programmes d'investissement présentés, ainsi que sur les actions d'animation ou liées au fonctionnement.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer des demandes de subventions auprès de toutes les instances et organismes – Europe, Etat, Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (D.I.A.C.T.), Région, Conseil Départemental de l'Allier, Chambre de Commerce et d'Industrie, Auvergne Rhône Alpes Entreprises, DRAC, ADEME, Agence de l'Eau, autres organismes consulaires... - y compris les subventions exceptionnelles, sur les programmes d'investissement inscrits prochainement aux Budgets Primitifs 2026, mais également sur les actions de fonctionnement réalisées sur cet exercice.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 22 JAN. 2026
Publié ou Notifié
le : 15 JAN. 2026
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :